

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 23 MAI 2018 à 20h**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à vingt heures, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le dix-sept janvier deux mille dix-huit, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle municipale, 51 place Jean XXIII à St Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Monsieur Patrice BARBAULT – Monsieur François GERNIGON – Madame Chrystelle GAUDIN – Monsieur Michel HONORE – Monsieur Jean-Pierre MIGNOT – Madame Odile PICHON – Madame Barbara REGNIER.

Etaient absents :

Madame Bernadette BLANCHARD qui donne pouvoir à Madame Chrystelle GAUDIN
Madame Nathalie GIRARD
Madame Christine HUU (suppléée par Monsieur Patrice BARBAULT)

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Madame Odile PICHON

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur François GERNIGON à 20h15

Arrivée de Monsieur Patrice BARBAULT à 20h15

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre MIGNOT à 20h25

1°) DCS 2018-15 : Tarification pour les anciens élèves de l'orchestre Arcophonie

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide de permettre une dérogation tarifaire pour les anciens élèves de l'orchestre Arcophonie, inscrits en 2017/2018. Ces élèves pourront bénéficier du tarif « orchestre » pour l'année 2018/2019, bien qu'entrant dans un des groupes proposés autour des musiques du monde et musiques traditionnelles.

2°) DCS 2018-16 : Tarification pour les élèves en liste d'attente au Conservatoire d'Angers et à l'école de musique Dutilleux

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide de permettre aux élèves en liste d'attente au Conservatoire ou à l'école de musique Dutilleux, d'accéder au Tarif 1 « résidents » et de bénéficier tarifs en fonction des tranches de quotient familial. De plus, les élèves de l'école Dutilleux ou du Conservatoire d'Angers, qui souhaiteraient quitter leur structure pour rallier le SIAM, pourraient bénéficier du même dispositif.

Les structures fourniront une liste des élèves sur leurs listes d'attente, ou, selon le cas, d'une attestation d'inscription, pour faire valoir de cette dérogation tarifaire.

Il est précisé que le SIAM se positionne en tant que structure qui souhaite enclencher une vraie dynamique de circulation des usagers des écoles de musiques et espère que la réciproque se fera à l'école Dutilleux et au CRR.

3°) DCS 2018-17 : Ouverture aux interventions en milieu spécialisé (publics handicapés et empêchés)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve la mise en place d'interventions en milieu spécialisé afin d'atteindre les publics handicapés et empêchés, via les structures qui les accueillent. 1 à 2 heures consacrées aux interventions en milieu scolaire seront redirigées vers les publics handicapés (scolarisés pour certains) et empêchés. Les formations nécessaires de nos enseignants se feront par le biais du CNFPT. Les enseignants seront rémunérés sur ces heures spécifiques, à hauteur des tarifs en vigueur dans le privé. Cette rémunération sera en grande partie, facturée aux structures d'accueil (EPHAD,...).

4°) DCS 2018-18 : Avenant de contrat pour une enseignante en cessation progressive d'activité

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'établir un avenant pour une enseignante en CDI va bénéficier d'un dispositif de cessation progressive d'activité avant de prendre sa retraite. Ce dispositif sera effectif au 1^{er} septembre 2018. La CARSAT a demandé que l'avenant de contrat correspondant aux exigences administratives, soit signé dès maintenant afin de valider le dossier. L'enseignante verra sa durée hebdomadaire passer de 12 heures 30 minutes à 8 heures au 1^{er} septembre 2018.

INFORMATIONS DIVERSES :

● Politique de titularisation des enseignants passant leur concours d'Assistant d'Enseignement Artistique :

Les élus souhaitent établir des critères précis en vue d'étudier la possibilité d'une titularisation d'un enseignant inscrit sur liste d'aptitude au concours d'Assistant d'Enseignement Artistique, et notamment :

- Lettre de motivation
- Entretien avec l'agent
- Fiche de poste signée par l'agent

Les demandes seront étudiées au cas par cas.

● Réunion de présentation aux services des 4 communes du SIAM

Cette réunion est reportée à la rentrée de septembre

Fin de séance à 22 h30

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

